



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des colonies de vacances

Question écrite n° 3169

Texte de la question

Mme Sabine Rubin attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la situation des colonies de vacances. Depuis de nombreuses années on constate une baisse flagrante et constante de la fréquentation des colonies de vacances : moins 43 000 enfants sur la seule année 2016. Une tendance lourde puisque qu'en six ans la fréquentation des colonies de vacances a reculé de pas moins de 25 %, un effondrement pour le moins inquiétant pour ce qui représente pourtant un outil majeur de politique publique à l'égard de la jeunesse. En effet la colonie de vacances, outre son caractère ludique et les joies qu'elle procure, est un lieu de cohésion et de mixité sociale. Elle éveille moniteurs et vacanciers aux valeurs de partage et de solidarité acquises par la vie en collectivité, elle permet à tout un chacun d'accéder à une pratique sportive ou culturelle. Or aujourd'hui les colonies de vacances souffrent de l'imposition d'une logique marketing mortifère qui privilégie la concentration de grandes structures au détriment d'associations plus modestes. Ainsi l'action « loisir éducatif des jeunes », d'un montant de 2 492 000 euros, n'est que le renouvellement d'une politique publique qui n'a pas atteint ses ambitions en matière de mixité sociale, et l'on est contraint d'observer que les classes populaires désertent peu à peu ces lieux. Cet argent, qui sert essentiellement au financement de coûteuses campagnes de communication, serait bien plus utile aux associations qui en ont actuellement grand besoin. Il s'agit de renouer avec l'esprit d'une colonie de vacances pour toutes et tous, vecteur d'intégration sociale et conforme aux besoins et aspirations de la jeunesse. Les gouvernements précédents n'ont pas saisi l'opportunité de remettre à plat le modèle marchand de gestion et d'organisation, en l'ouvrant davantage aux petites structures ne faisant pas de la rentabilité l'alpha et l'oméga de leur activité. En conséquence, elle souhaite donc savoir quel diagnostic elle porte sur cette baisse de la fréquentation des colonies de vacances, et quelles sont les mesures envisagées pour pallier ce problème.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de la jeunesse, en collaboration avec la jeunesse au plein air (JPA) ainsi que d'autres associations ou partenaires, comme l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) ou encore la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) travaille de manière résolue sur la promotion des mixités et de l'accessibilité à tous au sein des « colonies de vacances ». Concernant ce secteur, l'Etat poursuit trois objectifs principaux : - favoriser le départ en vacances collectives et l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre ; - promouvoir des vacances répondant à certains critères qualitatifs dont les mixités ; - accompagner le secteur associatif dans le changement des pratiques pédagogiques mais aussi organisationnelles. Les statistiques font état de presque 2000 séjours avec hébergement de moins en 2016-2017 par rapport à 2015-2016 (- 3,2 % en un an), ce qui représente 46 000 départs de mineurs en moins. En 7 ans, la baisse représente près de 292 000 départs de mineurs (- 16 %) alors que dans le même temps, la population des 3-17 ans (12 488 000 mineurs) a augmenté de 572 000 (+ 5 %). Le ministère soutient et accompagne les acteurs du secteur en faveur du départ des enfants et des adolescents en séjours de vacances : - en communiquant auprès du grand public, des jeunes, des collectivités et des comités d'entreprise sur l'intérêt et la valeur pour chacun d'entre eux des séjours de vacances ; - en poursuivant la valorisation des « colonies de vacances » auprès des collectivités territoriales ;

- en les accompagnant à mieux comprendre les grandes mutations du secteur. La pré-étude économique commandée en 2015 par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) préconisait de réaliser un inventaire exhaustif des aides au départ mobilisables, de proposer un cadre d'analyse de l'impact territorial des séjours et d'expérimenter le modèle avec des opérateurs volontaires et d'identifier les leviers de commercialisation insuffisamment exploités à ce jour et faciliter leur recours. Afin de poursuivre ces travaux, le ministère s'associe à l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV) afin de mieux comprendre au travers d'une étude quels sont les besoins en financement des acteurs du tourisme social pour leurs investissements. Par ailleurs, le ministère a participé au financement d'une étude menée par l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ) : « De l'intérêt du vivre ensemble par les ACM Expériences et compétences acquises selon les enfants et leurs parents ». En 2018, il contribuera au financement d'un baromètre sur les attentes des enfants et des familles en matières de vacances collectives. Depuis 2015, en collaboration avec les associations nationales affiliant les organisateurs, la CNAF et les principaux organisateurs de séjours de vacances, le ministère chargé de la jeunesse organise une campagne de communication nationale axée sur la promotion de ces séjours destinée notamment aux familles et aux jeunes. Plus largement, il convient d'avoir une approche globale des temps de l'enfant associant temps scolaire, temps périscolaire et temps extra-scolaire. Cette approche est facilitée au niveau ministériel par le rattachement des services chargés de la jeunesse au ministère de l'éducation nationale. Au niveau territorial, les projets éducatifs territoriaux (PEDT) facilitent l'articulation des temps, des actions et des acteurs éducatifs.

Données clés

Auteur : [Mme Sabine Rubin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (9^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3169

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 juillet 2018

Question publiée au JO le : [21 novembre 2017](#), page 5703

Réponse publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6898